

BONS AIDES CAF ET MSA

Allocataires CAF, vous avez peut-être droit à l'aide nommée ci-dessous :

CAF : «Bons aide aux temps libres»

Si vous avez en votre possession ce bon, merci de le transmettre à la mairie de Sillery :

-Par mail : inscriptions@sillery.fr

-Ou par voie postale : Mairie –51500 SILLERY

Attention, si vous avez oublié de le transmettre, aucune réduction ne sera faite après facturation.

Allocataires MSA, les bons ne sont plus déductible des factures depuis le 1^{er} janvier 2019, la démarche à suivre est expliquée en bas de page de votre bon.